

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
Département du Tarn

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### DE LA COMMUNE DE PUYGOUZON

#### Séance du 03 avril 2023

**Nombre de membres :**

Afférents au conseil municipal : 27.  
En exercice : 27.

L'an deux mille vingt-trois et le trois avril à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur DUFOUR Thierry, Maire.

Qui ont pris part à la délibération : 24.

Date de la convocation : 28/03/2023

Présents : M. DUFOUR Thierry (Procuration de M. PAULIN Samuel), MME CONDOMINES MAUREL Nadine (Procuration de MME TAMBORINI Christine), M. BOUCHON Christophe (Procuration de MME BONNET Céline), M. DE LAGARDE Vincent, MME BOUSQUET Audrey (Procuration de MME BLANCO Caroline), M. HEIM Philippe, MME VIGUIÉ Nawel, M. KROL Alfred, M. ANTOINE Gérard, M. CACERES Philippe, MME COBOURG Monique, MME DUBOIS Océane, M. GAYRARD Alain, M. GOUTY Michel, M. GOZE Emile, M. JOUANY Claude, MME LAGHZAOUI Nawal, MME MALAQUIN Hélène, M. TROUCHES Michel, MME VERGNES Brigitte.

Date d'affichage : 28/03/2023

Absents excusés : MME TAMBORINI Christine (Procuration à MME CONDOMINES MAUREL Nadine), MME BLANCO Caroline (Procuration à MME BOUSQUET Audrey), MME BONNET Céline (Procuration à M. BOUCHON Christophe), M. COSQUER Cyril, M. PAULIN Samuel (Procuration à M. DUFOUR Thierry).

Absents : M. BAYLE Nicolas, M. ROYER Jacques.

Secrétaire : M. BOUCHON Christophe.

#### **N° DEL2023-25 : Acquisition de la parcelle ZK 1 : modification.**

Monsieur le Maire rappelle aux Membres du Conseil Municipal le projet de lotissement chemin de la Brugue et les aménagements réalisés au carrefour du chemin de la Brugue, du chemin de Saint Geniès et de la route de Castres RD 612.

Pour pouvoir réaliser ce lotissement, un P.U.P. (Projet Urbain Partenarial) a été signé entre l'aménageur et la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois.

L'objectif de ce PUP est de faire participer l'aménageur aux coûts d'aménagement des espaces publics nécessaires à la faisabilité de son projet.

Ces aménagements consistent notamment à l'agrandissement de la voie, l'extension de l'éclairage public ainsi que du réseau électrique.

L'emprise de ces aménagements empiète sur la parcelle cadastrée ZK1, sise La Brugue et appartenant à M. Cabrera.

Afin de faciliter les démarches, M. Cabrera a proposé de céder à la commune de Puygouzon l'ensemble de cette parcelle d'une contenance de 220 m<sup>2</sup>.

Le Conseil Municipal a délibéré en ce sens le 12 décembre dernier pour un tarif de 1€ du m<sup>2</sup>.

Après un entretien avec M. Cabrera, le tarif de 1€ du m<sup>2</sup> paraissant faible compte-tenu de l'intérêt pour la commune à acquérir cette parcelle, une proposition de céder cette parcelle au tarif de 3€ le m<sup>2</sup>.

- **VU** l'article L 1111-1 du code général de la propriété des personnes publiques (CG3P), qui permet aux communes d'acquérir à l'amiable des biens et des droits à caractère mobilier ou immobilier;
- **Vu** la délibération n° DEL2022-59 du 12 décembre 2022 fixant l'acquisition au tarif de 1€ le m<sup>2</sup>,
- **VU** la contre-proposition de M. Cabrera de céder à la commune de Puygouzon la parcelle cadastrée ZK1, d'une contenance de 220 m<sup>2</sup>, sise La Brugue au tarif de 3€ le m<sup>2</sup> ;
- **Considérant** que la valeur vénale étant inférieure à 180 000€ HT, la saisine de l'avis du Domaine n'est pas requise ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **APPROUVE** l'acquisition de la parcelle ZK 1 sise La Brugue à Puygouzon, appartenant à M. Patrick Cabrera au tarif de 3€ le m<sup>2</sup> ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à l'acquisition de la parcelle ZK1 ;
- **ABROGE** la délibération n°DEL2022-59 du 12 décembre 2022.

*Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits  
Pour extrait conforme*

**Le secrétaire de séance**

**Christophe BOUCHON**



**Le Maire**

**Thierry DUFOUR**

